
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SALIGNAC**

SEANCE DU 25 MARS 2022

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	PRESENTS	DELIBERANTS
9	8	9

CONVOCACTION DU 21 MARS 2022

DELIBERATION N° 03_2022

OBJET DE LA DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-cinq mars à quinze heures trente, les membres du Centre Communal d'Action Sociale de SALIGNAC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Madame Angélique EULOGE, Présidente.

PRESENTS : Angélique EULOGE, Geneviève FONTIN, Sylvie BLANC, Marie-Magdeleine ESCUYER, Annie SOUSSIEUX, Cécile MARTINEAU, Gérard MICHEL, Michel LAUFERON.

ABSENT EXCUSÉ : Patricia GALANTINI qui a donné procuration à Gérard MICHEL.

Madame Geneviève FONTIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le conseil d'administration :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2021,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

Constatant :

Que le résultat de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2020 était de	+ 4 977.98 €
Que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 est de	- 2 179.97 €
Que le résultat de clôture de l'exercice 2021 est de	+ 2 798.01 €

Décide à l'unanimité d'affecter ce résultat comme suit :

En recette de fonctionnement – compte 002	+ 2 798.01 €
---	--------------

Fait et délibéré à SALIGNAC, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
La Présidente,
Angélique EULOGE

